

DELIBERATION N° 39 DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2019

Objet : Compte Administratif 2018

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	22
Votants	27

Rapporteur : F.SAINT-PIERRE

Date de la Commission « Ressources » : 17/06/2019

Pièce jointe : compte administratif

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 21 juin 2019, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le jeudi 27 juin 2019 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (*séance ouverte à 20 h 42*).

Présents : M. PERRIMOND, Mme POMMEREAU, M. SAINT-PIERRE, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, Mme ERFAN, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. JADOT, M. REDA, Mme FUSELLIER, M. CHAUFOUR, M. SALVI, M. PLAS, Mme GAUTHIER.

Absents représentés : M. GODRON représenté par M.PERRIMOND, M. MOREAU représenté par M.NASSE, Mme CATULESCO représentée par Mme GUIBLIN, M. DELANNOY représenté par Mme BAUSTIER-COSTA, M. LEFFRAY représenté par M. SAINT-PIERRE, M. DEZETTER représenté par M. REDA, Mme MORO-CHARKI représentée par Mme FUSELLIER.

Absents non représentés : M. PERROT, Mme GUINOT-MICHELET, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE.

Secrétaire de séance : Robin REDA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311.5,

VU le compte de gestion 2018 de la commune établi par Monsieur le Receveur-Percepteur de Savigny-sur-Orge, approuvé ce jour,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » en date du 17 juin 2019,

CONSIDERANT les grandes lignes du Compte Administratif 2018, à savoir,

- une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 1,07 %,
- une diminution des dépenses de la masse salariale de 2,48 %,
- une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 1,44 %,
- une contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, sur la base du droit commun, pour un montant de 172 933 €,
- une stabilité de la DGF à 3 238 904 €,
- le remboursement des annuités en capital d'emprunts pour un montant global de 1 595 164,33 €,
- la réalisation de dépenses d'équipements pour un montant de 3 600 235,35 €,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Saint-Pierre,

Monsieur Michel Perrimond, Maire et ordonnateur de l'exercice budgétaire 2018 se retire et la Présidence de l'Assemblée est assurée par Madame Pommereau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (21 POUR, 6 ABSTENTIONS : S. FUSELLIER, E. CHAUFOUR, P. SALVI, P. MORO-CHARKI, A. PLAS, L. GAUTHIER),

APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2018.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le : 28 juin 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219103264-20190628-2019-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 01/07/2019



Le Maire,

Michel PERRIMOND

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.